



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Message de M. Koïchiro Matsuura,
directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de la Journée des droits de l'homme**

10 décembre 2007

Le 10 décembre 1948, les Nations Unies adoptaient solennellement et proclamaient la Déclaration universelle des droits de l'homme. Fidèle à son mandat constitutionnel, qui est de promouvoir le respect universel de la justice, de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'UNESCO a contribué pour une large part à l'adoption de la Déclaration. Les colloques qu'elle a organisés en 1947 et 1948 ont été des étapes importantes dans ce processus, mettant en évidence le fait que les valeurs attachées aux droits fondamentaux de la personne humaine incarnent des aspirations communes à des civilisations et cultures différentes. Par une résolution de la Conférence générale adoptée le 11 décembre 1948, l'UNESCO est également devenue la première entité du système des Nations Unies à prendre en compte ce qu'impliquait la Déclaration dans chacun de ses domaines d'action et à promouvoir l'inscription de ce document historique aux programmes d'éducation et d'information.

La communauté internationale a décidé de donner suite à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en faisant du 10 décembre la Journée des droits de l'homme. Chaque année, cette Journée est l'occasion de donner un nouvel élan aux initiatives nationales et internationales visant à promouvoir et protéger plus efficacement les droits de l'homme. À la veille du 60^e anniversaire de la Déclaration, cette commémoration prend une dimension particulière. Conformément à la décision du Secrétaire général, le système des Nations Unies dans son ensemble entreprendra des activités tout au long de l'année jusqu'au 10 décembre 2008 afin de veiller à la reconnaissance et au respect universels des normes relatives aux droits de l'homme inscrites dans le droit international des droits de l'homme, qui est né et s'est consolidé grâce à la Déclaration universelle.

L'UNESCO entend jouer un rôle important dans ces efforts communs du système des Nations Unies. Pour marquer le 60^e anniversaire de la Déclaration, nous avons élaboré un plan d'action qui vise à réaliser de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des droits relevant de nos domaines de compétence : le droit à l'éducation, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit de participer à la vie culturelle et le droit de jouir des bienfaits du progrès scientifique et de ses applications. En outre, l'UNESCO entend poursuivre ses efforts pour faire connaître et comprendre les normes et principes du droit international des droits de l'homme aussi largement que possible au moyen de l'éducation aux droits de l'homme.

La Déclaration universelle a donné un élan précieux à la promotion des droits de l'homme. Le 60^e anniversaire de son adoption est avant tout l'occasion d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le monde, d'analyser les obstacles qui en empêchent la jouissance et de réfléchir aux difficultés qui pourraient devenir demain des obstacles majeurs à leur mise en œuvre. C'est aussi l'occasion d'intensifier la coopération entre les États membres, en vue de renforcer l'efficacité de leurs politiques en matière de droits de l'homme, ainsi que les synergies entre les associations de défense des droits de l'homme à l'échelle mondiale.

La Déclaration universelle reste l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Les droits de l'homme appartiennent à tout le monde et nous devrions travailler main dans la main pour faire de la devise choisie par les Nations Unies pour le 60^e anniversaire - « dignité et justice pour tous » - une réalité.

Koïchiro Matsuura